

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : /*
- *publication le : 27 MARS 2024*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h20
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	08 mars 2024
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	08 mars 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	6	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Gérard HUG – Claude BRENDER – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Présents en visio-conférence	5	Éric STRAUMANN – Lucien MULLER – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Nicolas BRUTIN
Procurations	2	Franck FAVRE, procuration de Céline KERN-BORNI Jean-Laurent KISTLER, procuration de Lionel ROUILLOU
Absents non représentés	3	Bertrand BURGER – Christian ZIMMERMANN – Yann QUIQUANDON

AFFECTATION DES RESULTATS

Les nomenclatures comptables prévoient que le résultat d'investissement est reporté en section d'investissement, en dépenses (déficit) ou recettes (excédent).

Le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement, corrigé du solde des restes à réaliser. Le reliquat peut être affecté à la section de fonctionnement ou d'investissement, au choix de l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE de l'inscription du déficit de fonctionnement, soit - 217 481.04 € au 002 – Déficit de fonctionnement et l'inscription du déficit d'investissement soit - 411 860.91 € au 001 – Déficit d'investissement.

Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

